

Gosier inaugure deux emplacements pour handicapés dans une rue... en pente

ÉCRIT PAR LECOURRIERDEGAUDELOUPE.COM / MARINA BOISDUR

9 janvier 2024



Ce lundi 8 janvier, la commune du Gosier annonce la finalisation de deux emplacements réservés aux personnes à mobilité réduite sur le boulevard Amédée Clara. Des commentaires acerbes fusent chez les riverains et des internautes qui remettent en question la pertinence du choix de cet emplacement. L'étonnement, l'indignation et la moquerie accompagnent l'annonce du positionnement de ces aménagements sur une route... en forte pente.

Niko Karmere, internaute, suggère avec une pointe de sarcasme, que cette disposition permettrait aux personnes en fauteuil roulant de « descendre plus vite en fauteuil ». Derrière cette boutade se cachent des questions sur la prise en compte des besoins des personnes handicapées et des résidents lors de la planification des aménagements urbains.

Par cette décision, la municipalité ne répond pas de manière efficace aux besoins de ses citoyens. Et elle ne respecte pas non plus les normes en vigueur pour la mise en accessibilité des rues et espaces publics. Il aurait fallu respecter une largeur minimale de 3,3m, une longueur de 5m, être localisé sur une voie dont la pente doit être inférieure à 2%, et être à proximité de l'entrée des bâtiments qui reçoivent du public.

Jean Marc, résident du boulevard, exprime son désarroi face à l'augmentation des problèmes de stationnement : "Il est vraiment très intelligent d'avoir mis 2 places pour handicapés l'une derrière l'autre dans une montée, loin de tout, et à un emplacement où on a beaucoup de mal à trouver de la place pour se garer, pour ceux qui ne le sont pas."

Il critique aussi le refus apparent du personnel communal de prendre en compte ses préoccupations : "Faute de place beaucoup de véhicules se garent devant mon garage. J'ai demandé au personnel qui faisait le marquage au sol de le refaire devant mon garage. Ils ont appelé leur responsable qui a refusé. Donc je continuerai à téléphoner à la police municipale, qui a certainement autre chose à faire, pour leur dire de venir donner des PV à ceux qui se garent devant." Une manière de souligner que le gaspillage d'argent public va se cumuler à celui d'agents publics mobilisés sur des tâches évitables.

La municipalité du Gosier s'est engagée dans une démarche de labellisation Qualivilles depuis janvier 2019. *"On est rentré dans une démarche de certification qualité pour améliorer la qualité d'accueil de l'administré. On s'est vite rendu compte que notre aménagement ne*

respectait pas nos engagements et plus particulièrement l'accessibilité", expliquait alors Ruddy Périac, responsable qualité et gestion administrative à la ville.

En 2020, la porte d'entrée de la mairie avait fait l'objet de travaux. De même qu'une place aménagée sur le parvis de l'hôtel de ville puisque « *celle d'en face ne répondant pas aux normes* », précisait alors Audrey Daher, architecte.

Dans le périmètre des interventions de 2024, l'action au Boulevard Amédé Clara apparaît déconnectée des réalités du quotidien. Des améliorations sont attendues, notamment une réévaluation de l'emplacement des places PMR pour qu'elles servent véritablement leur objectif. Dur dur pour Le Gosier et son maire Cédric Cornet.

La consultation des personnes à mobilité réduite, la concertation plus approfondie avec les riverains concernés par de telles décisions, et le respect des normes en vigueur auraient permis d'éviter cette grossière erreur. « Mais c'est normal. Notre maire connaît tout. C'est tout. C'est pour ça qui il est maire » moque l'internaute Alfonso Colicchia.

Le plan de mise en accessibilité de la voirie et des aménagements des espaces publics (Pave) prévu en 2005 par la loi pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées, devait être réalisé pour 2009. Selon l'enquête Handicap santé 2008 de l'Insee, 9% des moins de 60 ans et 37% des plus de 60 ans sont en déficience de motricité en Guadeloupe.